

COMMANDERIE
DE SAINTE-ANNE
Appelée parfois
DE PETITE ARGENCE
*Dossier réalisé par Philippe Ritter
et Georges Mathon.*

SYNTHESE EN 1762

A – Description :

Son chef :

- Métairie de « Sainte-Anne d'Argence », appelée aussi la « Grand' Cabane d'Argence ».
- Les terres attenantes.
- Les bois, herbages et pâturages.

Sa métairie :

- Le mas des « Auriasses ». En 1777, il sera appelé aussi, la métairie neuve, construite par le chevalier de CATELAN, vers 1760.
- Les terres attenantes.

Sa dépendance :

- Le moulin à blé de Saint-Gilles. Il est situé près de la maison prieurale, où les fermiers étaient obligés de moudre leurs grains.

B - Les Commandeurs :

Les frères Daudé et Henri de CATELAN.
(Claude-Joseph et Pierre-Henri de CATELAN)

C – Les Fermiers :

Aurias Michel, François et Pierre Vidal

D – Dernier bornage :

1765 : Dessin et bornage par Louis SEGUIN, géographe.

E – Revenus : (1762)

5.752 Livres Tournois

F - Evénements importants :

1645 : Projet de démembrement (*Raybaud, tome II, page 220*).

1668 : Le 10 décembre, ancienne dépendance du Grand Prieuré de Saint-Gilles, elle devient commanderie. Elle est donnée à la langue de Provence pour fournir la nourriture aux chevaliers qui mangent à l'auberge.

12 novembre 1703 : Les camisards brûlent la Grand' Cabane d'Argence.

1^{er} décembre 1755 : Très forte inondation du Rhône ; l'ensemble de la Camargue est envahi par les eaux.

-oOo-

LE DESSIN DE LOUIS SEGUIN 1765
(Géographe de Tarascon) – (Musée Réattu, en Arles)

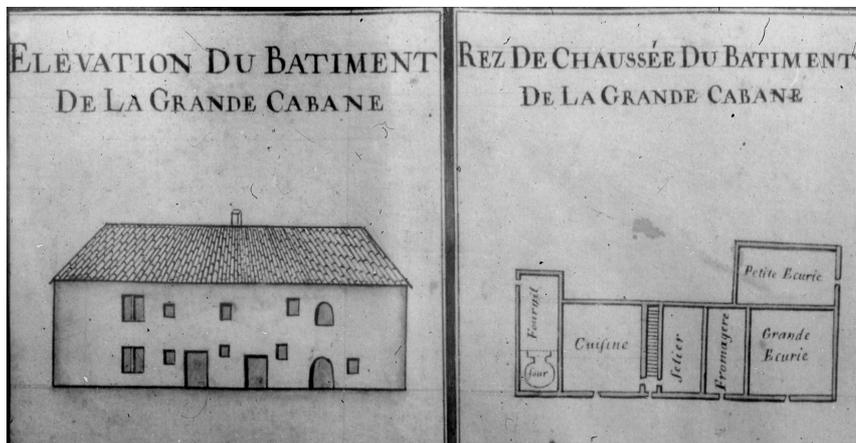
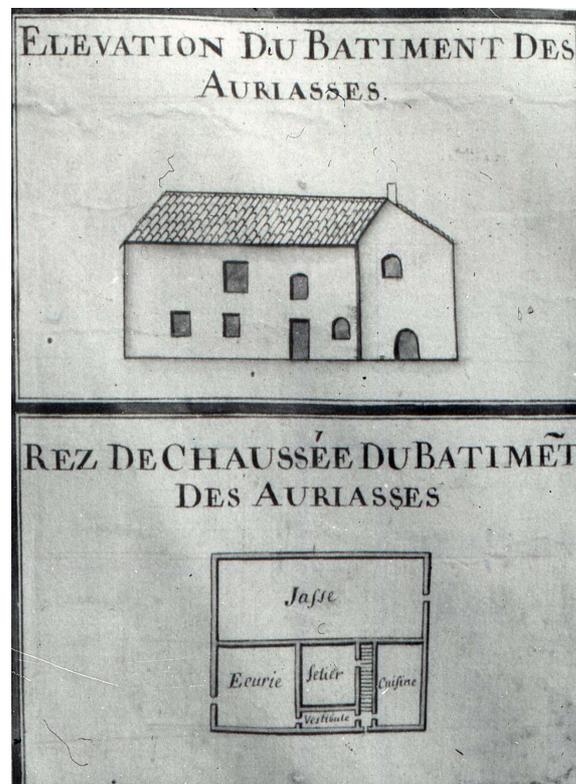


TABLE DES RENVOIS DE LA COMMANDERIE DE S^{TE} ANNE

- A. Bois Contenant dix-huit saumées six Eyménées vingt quatre destres.
- B. Les Luzernes Contenant trente quatre saumées six Eyménées trente cinq destres.
- C. Les Terres labourables Contenant cent quarante huit saumées une eyminée vingt quatre destres.
- D. Les Prés Contenant soixante sept saumées une Eyminée vingt neuf destres.
- E. Roubine
- F. La Draye allant au mas Contenant deux saumées sept eyménées onze destres
- G. L'emplacement du Batiment Contenant deux eyménées vingt trois destres.
- H. Emplacement de la jasse Contenant deux Eyménées quatorze destres.
- Le sol de la Chaussée Contient deux saumées sept Eyménées treize destres.

TABLE DES RENVOIS DE LA COMMANDERIE DES AURIASSES

- A. Les Terres labourables le long de la Chaussée Contenant vingt sept saumées six eyménées vingt deux destres.
- B. Les Prés attenants aux terres le long de la Chaussées Contenant Neuf saumées vingt destres.
- C Les Terres labourables dite du moulin Contenant vingt deux saumées Cinq eyménées vingt neuf destres.
- D. Terre Inculte entre le chemin du port & les dues terre du moulin Contenant trois saumées Cinq eyménées quatorze destres.
- E. Terre Inculte entre la Chaussée & les terres labourables Contenant deux saumées quatre eyménées six destres.
- F. les segonands Contenant trois saumées Cinq eyménées six destres.
- Le sol de la Chaussée Contenant une saumée deux eyménées onze destres.



-oOo-

LES COMMANDEURS DE SAINTE-ANNE

Notes : Les dates n'indiquent pas toujours le début ou la fin d'un mandat. Elles sont données à titre indicatif, et ont été relevées au travers de différents documents mentionnant les commandeurs. Il faut tenir compte que le titre est parfois resté vacant, après le décès de certains commandeurs. Il ne faut pas oublier non plus, la disparition de certaines archives, et dans le cas présent la confusion, même au niveau des archivistes, entre Argence, Petite Argence, Petit-Mas d'Argence, la Grand' Cabane d'Argence, le Grand-Mas d'Argence, etc... Il est donc actuellement impossible de donner une liste complète, précise et exacte.

Par contre, la particularité de cette commanderie repose sur deux points. Tout d'abord, elle appartient à la vénérable Langue de Provence, donc aux deux grands prieurés de Saint-Gilles et Toulouse, c'est-à-dire que tous les chevaliers, de passage dans la région, pouvaient se restaurer à l'auberge de la maison prieurale de Saint-Gilles, et consommer les produits de la commanderie. Son moulin à vent était réservé aux fermiers de l'Ordre. Ensuite, sa deuxième spécificité, était d'avoir à sa tête un ou plusieurs commandeurs-administrateurs à vie, qui ne pouvait avoir d'autres fonctions ; cela élimine les commandeurs qui étaient pourvus de plusieurs commanderies, comme par exemple Mr de Raousset, sur lequel nous avons un doute sur l'étude relative à la commanderie d'Argence.

1670 : Paul-Antoine de VILLAGES LA CHASSAGNE : (A confirmer ?).

On notera dans les dossiers de dépouilles des chevaliers, celui de Pol-Antoine de Villages La Chassagne, commandeur de « Petite-Argence » (Arch. Dép. des BDR, 56 H 703). Il est fils d'Henri, seigneur de la Chassagne et d'Antoinette de Romieu. Il est reçu chevalier le 5 février 1650 (*Chailan, page 284*). Par ailleurs, les archives municipales de Saint-Gilles, dont Mlle Griffeuille nous donne un inventaire sommaire, nous indiquent au XVIIème siècle les possessions d'Antoine de VILLAGES, pages 302 et 303, puis en 1664, un procès du consul de Saint-Gilles contre ce même Mr de VILLAGES. La commanderie ayant été démembrée en 1668, Antoine de VILLAGES pourrait bien être notre premier commandeur-administrateur de Sainte-Anne. A ce niveau là des recherches, il faudrait consulter les archives municipales d'Arles et de Saint-Gilles, mais pour l'instant, le temps nous a manqués.

Armes : D'argent, à un double delta de sable, l'aire du milieu chargé d'un cœur de gueules.

1750 : Charles-Jean-Baptiste de RAOUSSET : (Confirmation : voir notre liste des commandeurs d'Argence).

Certes, il porte le titre de commandeur de Petite-Argence en 1750, mais la commanderie est déjà pourvue aux frères de CATELAN depuis le 8 juillet 1741. Il est donc commandeur du « Petit-Mas d'Argence », soit commandeur d'Argence, juste avant Joseph-Paul de BARONCELLI-JAVON, pourvu en 1751, lorsque RAOUSSET fut pourvu de la commanderie du Bastit, près d'Albi, en mai 1751.

1741-1777 : Les frères Claude-Joseph et Pierre-Henri de CASTELLANE :

Le plus souvent, ils sont cités sous le nom de CATELAN. Ils sont cités en qualité de commandeurs-administrateurs à vie, en survivance l'un de l'autre, suivant acte signé à Malte le 8 juillet 1741. Tous deux furent présentés ou reçus chevaliers en 1729, ils sont appelés aussi : CALETAN (*Page 65, par Grasset en 1869 – A.D. BDR*). **Attention :** au cours de la visite de juillet 1757, il est bien question de Claude-Joseph, mais pas de Pierre-Henri, un autre frère de CATELAN est cité, François-Henri-Augustin, lui aussi chevalier de l'Ordre et reçu en 1729 ; seraient-ils trois commandeurs ? Ce n'est que lors de la visite du 22 novembre 1762 qu'on les voit nommés Daudé et Henri de CATELAN ; il ne peut s'agir que d'une mauvaise lecture de Claude pour Daudé. Dans son inventaire sommaire des archives municipales de Saint-Gilles, Mlle Griffeuille nous indique qu'entre 1739 et 1762, Claude-Joseph de CATALAN, chevalier, commandeur et administrateur de Sainte-Anne, porte plainte contre l'encombrement, et la saleté des rues de Saint-Gilles (*A.M. Saint-Gilles – Délibérations municipales – 1762-1775 -*).

1790 : Mr le chevalier Charles de PONTEVÈS-MAUBOUSQUET :

Il est cité le 6 septembre 1790, en qualité d'administrateur à vie de la commanderie de Sainte-Anne, dans la déclaration faite à la mairie de Saint-Gilles, en vue de l'aliénation des biens nationaux (*Raybaud, tome III, page 194*). Il est présenté ou reçu chevalier en 1755 (*Page 97, dans la liste publiée par Grasset en 1869 – A.D. BDR*). Il est fils de Melchior-Lazare et d'Anne d'Olon. Il fut baptisé à Ners (Gard), pays de sa mère, le 14 octobre 1739 (*Raybaud, tome III, page 161, note 3*).

-○○○-

RESUME HISTORIQUE

Commanderie de SAINTE-ANNE

PRESENTATION:

La « Terre d'Argence » est déjà décrite dans notre étude sur la commanderie d'Argence. Elle est d'ailleurs, très bien présentée par Mme Roseline Jéolas, dont nous rapportons déjà le travail dans son intégralité, au chapitre commanderie d'Argence. Dans l'étude qui nous occupe aujourd'hui, sur la commanderie de Sainte-Anne, nous avons laissé figurer l'intégralité de ce texte de Mme Jéolas, à la page 10, afin de faciliter la compréhension du lecteur, et qu'il saisisse bien la situation politique et l'importance géographique, l'influence, l'histoire et la richesse de cette « Terre d'Argence », partagée au XII^{ème} siècle, entre les clergés d'Arles et de Saint-Gilles, les Templiers, les Hospitaliers, et les Comtes de Toulouse.

Les difficultés que nous rencontrons sur Sainte-Anne, c'est le manque de documents et d'archives. Pour une étude plus approfondie, il serait indispensable de consulter les archives municipales de Saint-Gilles, d'Arles, d'Aix-en-Provence, et peut-être de Marseille. Quant à consulter, il s'agit de partir des originaux, et pas seulement d'inventaires sommaires, que quelques archivistes auraient pu mal classer ou interpréter.

Pour la commanderie « Sainte-Anne d'Argence », nous avons l'exemple du Répertoire De La Série H des A. D. BDR de Baratier et Villard, en 1966, qui donne, à la page 32 sur la référence 56 H 830, la précision : « dite Petit-Mas d'Argence ». Cette appellation est erronée. Ils auraient dû préciser : « dite Petite Argence ». Même en page 221 de l'index, à Argence, ils renvoient à Sainte-Anne d'Argence, alors qu'il s'agit de deux commanderies bien distinctes.

Mais revenons aux événements importants que notre commanderie de Sainte-Anne a traversés.

Son chef consiste au domaine de Grand' Cabane, et ses terres attenantes, situé à une bonne lieue et demie d'Arles, sur le terroir de Fourques. Son membre principal est le domaine des Auriasses, entre Saint-Gilles et Sylvérial, à un quart de lieue de Saint-Gilles, et une grande lieue de son chef : La Grand' Cabane.

QUELQUES DATES :

1645 : Projet de démembrement de la Maison de Saint-Gilles, en même temps que les domaines de Cavalet et du Petit-Mas d'Argence qui eux, seront autonomes dès 1654 ; pour Sainte-Anne il fallut attendre quatorze ans.

1668 : Sainte-Anne est érigée en commanderie, le 10 décembre. Elle est donnée à la Langue de Provence, pour approvisionner l'auberge, réservée aux chevaliers. Elle est confiée à un commandeur-administrateur, nommé à vie.

1703 : Le 12 septembre, la commanderie de Capette vient d'être saccagée par les « Camisards », ils remontent sur Saint-Gilles. Il est fort probable que l'ensemble des commanderies et biens de l'Ordre ait subi le même sort, autour de cette date, mais nous n'avons aucun rapport précis sur ces événements. Nous savons seulement que le 12 novembre 1703, Cavalier fit un détachement de cent chevaux, pour aller brûler la Grand' Cabane d'Argence, puis le Grand et le Petit Mas d'Argence. (*Bulletin du Comité de l'Art Chrétien n°62, pages 411 et 412*)

1713 : Le compte-rendu de la visite du mois de mai 1713 nous rapporte le nom du fermier : Jean Mazer, mais ne nous donne pas le nom du commandeur-administrateur... dommage !

1741 : Le 8 juillet : nomination des frères Catelan : Commandeurs-Administrateurs.

1755 : Le 1^{er} décembre : débordement du Rhône ; inondation de la Camargue.

1762 : Le 23 novembre : visite du membre des Auriasses. Le mas est bâti à neuf, par le commandeur de Catelan. Lors de la visite de 1777, il portera encore le nom de « métairie neuve ».

1765 : Rapport d'arpentement et de bornage de la commanderie par Louis Seguin, géomètre à Tarascon. Le dessin est au musée Réattu, en Arles, et concerne l'ensemble des biens situés le long du Petit-Rhône.

1790 : Le 6 septembre : déclaration de propriété à la mairie de Saint-Gilles, les biens seront aliénés et vendus aux citoyens, dont nous donnons la liste en pages 12 et 13 de la présente étude.

-○○○-

Extrait des Archives du Gard 1916.
Par Bligny-Bondurand

H. 889 (Portefeuille) – 847 feuillets écrits, papiers.

(Page 219)

1759-1763 : — *Grand prieuré de Saint-Gilles. Premier tome des visites de 1761, provenant de Mathieu Beuf, notaire royal et secrétaire de l'Ordre de Malte. Ce recueil se compose de cahiers in-f°, dont chacun est consacré à la visite d'une commanderie, et a sa pagination ou foliation séparée, quand elle existe.*

(Pages 221 et 222)

- Folios 93-99. *Visite générale de la commanderie de Sainte-Anne.* Les visiteurs généraux sont Pierre-Paul de Piolenc, commandeur du Bastit et de Barbentane, et le prêtre Etienne-André Baud, bénéficiaire de l'église collégiale de Saint-Gilles (22 novembre 1762). – Visite de la métairie de Sainte-Anne, chef de la commanderie, qui est jouie par les chevaliers Claude et Henri de Catelan, frères (folios 94-95). – Visite du membre des Auriasses (23 novembre). – Visite du moulin de Saint-Gilles, sur le chemin allant de Saint-Gilles au port, à cent pas de la maison prieurale (folio 96). – Revenu et charges de la commanderie. Le revenu est de 5 752 livres, les charges sont de 5 073 livres, 11 s. 8 d. Il reste net 678 livres, 8 sols et 4 deniers (folios 97-98). — Ordonnances sur la visite générale de la commanderie (27 novembre 1762, Saint-Gilles). Signatures et cachets armoriés du chevalier de Piolenc et du prêtre Baud (folios 98-99).

-oOo-

Extrait de l'inventaire sommaire
Des Archives Départementales des Bouches du Rhône
1869.

Par Mr de GRASSET

ARCHIVES ECCLESIASTIQUES. – SERIE H.

(Page 44)

XVII.

**COMMANDERIES DE RAYSSAC, SAINTE-ANNE, SAINTE-EULALIE, SAINT FELIX ET
SAINTE-MARGUERITE.**

II. SAINTE-ANNE, d'Argence, juridiction de Fourques (Gard). — **1° Chef** : métairie de Sainte-Anne dite aussi le *Grand Argence*, terres, herbages, bois, bâtiments et pâturages. – **2° La métairie neuve**. – **3° Le moulin de Saint-Gilles**, près de la maison prieurale, où les fermiers du prieuré étaient obligés de moudre leurs grains. (Commanderie démembrée du grand-prieuré au **XVII**ème siècle.)

Revenu en **1777**, **10.760** liv. t.

-oOo-

Extrait du répertoire de la série 56 H
Archives Départementales des Bouches du Rhône
Par **BARATIER et VILLARD – 1966 -**

Page 32 : Archives Départementales de Marseille :

**COMMANDERIE SAINTE-ANNE D'ARGENCE
DITE « PETIT MAS D'ARGENCE »**

56 H 830 : Arpentements. Etats des revenus. Baux. Droits d'usage sur le terroir de Fourques. Procès contre le seigneur de Fourques, Bon, premier président de la cour des Comptes de Montpellier.
62 pages de papier.....XVème XVIIIème.

NDLR : Il semblerait que ces documents ne soient pas relatifs à la commanderie Sainte-Anne d'Argence, mais bien au « Petit-Mas d'Argence », comme nous l'avons mentionné en page 4 de la présente étude, sous le titre de résumé historique. Quoiqu'il en soit, au XVème siècle, ni le mas Sainte-Anne ni le Petit-Mas d'Argence n'étaient érigés en commanderies. Il est donc impératif de consulter ces originaux pour les approprier à chaque domaine. Cette note est identique à celle de notre étude sur la commanderie d'Argence, page 12.

Page 163 : Archives Départementales de Marseille :

**COMMANDERIE de PETITE ARGENCE
OU SAINTE-ANNE D'ARGENCE**

56 H 4.214 : Droits d'usage des habitants de Fourques. Réparations à la commanderie.
2 pages de parchemin et 1 page de papier 1246-1744.

NDLR : Là aussi, il serait utile de consulter ces documents originaux, pour les rapprocher de la commanderie Sainte-Anne d'Argence, ou de la commanderie du Petit-Mas d'Argence.

-oOo-

Jean Raybaud
Tome III - Page 10

Ainsi, le 23 mai 1751, Messires Claude-Joseph et Pierre-Henry de Castellane, frères, chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeurs administrateurs de la commanderie de Sainte-Anne, arrentent la grand' Cabane, chef et membre de ladite commanderie de Sainte-Anne, situé au terroir de Fourques, à Jacques Guion, ménager du lieu de Garons, au diocèse de Nîmes, pour six ans et à moitié de fruit. (Etude de Me Aurillion, notaire à Saint-Gilles ; - registre de Roger, notaire, de 1749 à 1752, folio 189.)

Jean Raybaud
Tome III - Pages 26 et 27
Etat de toutes les commanderies demandé par
Frère Henri-Augustin de Piolenc
Lors de sa nomination au titre de Grand Prieur de Saint-Gilles, en juillet 1757

Sainte-Anne

C'était auparavant un membre du grand prieuré, qui en fut détaché, le 10 décembre 1668, et donné à la Langue par frère Verdelin, grand commandeur, pour fournir à la nourriture des chevaliers qui mangent à l'auberge. Il est situé en Languedoc, le long du Petit-Rhône, dans le terroir de Fourques ; il consiste en une métairie servant de logement au fermier et à ses bestiaux, connu sous le nom de la Grand Cabane d'Argence. Le domaine est composé d'un jardin, de terres en semences, herbages et bois de haute futaie.

Le membre peut valoir environ 5.000 l.

Moulins de Saint-Gilles et terres Auriasses.

C'est un membre dépendant de Sainte-Anne, qui consiste en douze terres en semence, nommées les grandes et petites Auriasses ; un moulin qui est à cent pas de la Collégiale, dont les engins et attraites appartiennent à l'Ordre, le tout joui noblement.

Le membre peut valoir environ:..... 10.200 l.

La taxe faite à la création des vaisseaux est de :5.100 l.

Les charges du dit membre :.....1.140 l. 5 s.

6.240 l. 5 s. =.....6.240 l. 5 s.

Le revenu net est de :3.960 l. 5 s.

Administrateurs : MM. Les chevaliers François-Henri-Auguste de Catelan et Claude-Joseph de Catelan frères, qui ont ce membre de Sainte-Anne à vie, en survivance l'un de l'autre, pour la somme de 2.400 l. payables le jour de Noël pareillement.

Auguste a 45 ans.

Claude-Joseph, 56 ans.

Jean Raybaud
Tome III - Pages 54, 55,56.
Compte Rendu des visites de commanderies
Entre 1761 et 1762

Le 22 novembre 1762, frère Pierre-Paul de Piolenc, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Bastit et de Barbentane, et Messire André Baud, prêtre du diocèse de Nîmes, bachelier en droit civil et canon, bénéficiaire de l'église de Saint-Gilles, commissaires et visiteurs généraux, procèdent à la visite de la commanderie de Sainte-Anne, démembrée du grand prieuré de Saint-Gilles pour la régale de Messieurs les chevaliers de Provence, par délibération de la vénérable Langue de 1645, autorisée par S. A. E. Monseigneur le grand maître et son sacré-conseil, régie à vie par Messieurs les chevaliers Daudé et Henri de Catelan frères, en suite du contrat à eux passé le 8 juillet 1741, reçu par Me Jean-Baptiste Monetta, notaire de l'île de Malte, par Messieurs les procureurs de la vénérable langue de Provence, ensuite de ses délibérations et à ces fins ils ont fait avertir les dits sieurs chevaliers de Catelan et Messire Henri de Catelan, chevalier non profès, tant pour lui que pour son frère absent, s'étant présenté, ils le requièrent de leur dire en quoi consiste ladite commanderie de Sainte-Anne.

Il répond qu'elle consiste premièrement en son chef qui est la métairie de Sainte-Anne, dite la Grand' Cabane d'Argence, terres, herbages, et pâturage en dépendant.

Plus une métairie nouvellement construite dans les terres labourives appelées grande et petite Auriasses tout près le port de Saint-Gilles.

Et enfin en un moulin à vent situé hors et proche la ville de Saint-Gilles tout près de la maison prieurale et où tous les fermiers du grand prieuré, des commanderies du démembrement et de celles à portées sont obligées de venir moudre aux termes de leurs baux.

Les commissaires visitent d'abord la métairie de Sainte-Anne dite la Grand' Cabane d'Argence, chef de la dite commanderie, éloignée du dit Saint-Gilles d'environ une lieue et demie, située dans la province du Languedoc, terroir de Fourques, confrontant du levant terres du grand mas d'Argence, du midi la rivière du Rhône, du couchant terres du mas de Marsanne et de la Reiranglade et du nord terres du mas de Broussan et de Maillan.

Le produit total du dit membre, affermé par acte du 3 février 1758, reçu par Me Vergier, notaire de Saint-Gilles, à Aurias Michel, François et Pierre Vidal, ménagers du lieu de Bellegarde, s'élève à la somme de 3.446 l.

Attendu l'heure tardive, les commissaires se sont retirés en la ville de Saint-Gilles à leur retraite accoutumée.

Le procès-verbal est daté du 27 novembre.

Le 23 novembre, les commissaires sont partis de la ville de Saint-Gilles, en compagnie dudit Me Beuf, leur secrétaire, et dudit sieur chevalier de Catelan, pour se rendre au mas des Auriasses, dépendant de ladite commanderie de Sainte-Anne, située sur les bords du Rhône, proche le port et au terroir de Saint-Gilles, à un quart de lieue de ladite ville, éloignée de son chef d'une grande lieue.

Ce domaine, qui est autour du bâtiment construit à neuf par le chevalier de Catelan, confronte du levant et de long en long la rivière du Rhône, du midi les terres d'Antoine Vidalon, du couchant le chemin allant à la Fosse et du nord le grand chemin.

Le revenu net s'élève à la somme de 556 l.

Le procès-verbal est daté du 27 novembre.

Le 23 novembre, les commissaires font la visite du moulin de Saint-Gilles, dépendance de la commanderie de Sainte-Anne, situé près de la ville et sur le chemin allant de la ville au port, éloigné d'environ cent pas de la maison prieurale. Sur la porte du moulin, il y a les armes d'un ancien commandeur. Il est en très bon état ; la mouture se perçoit au six pour cent, ledit moulin n'étant point banal, les fermiers du grand prieuré et commanderie du démembrement y font moudre leurs grains aux termes des conditions de leurs baux.

Il est actuellement affermé à Antoine Vidalon, moyennant la rente annuelle de 250 l.

L'enquête faite auprès de Me Antoine Roquelain, notaire royal, sieur Jean Jalaguier, bourgeois, et Jean Raimond, négociant, tous habitants de Saint-Gilles, le plus jeune âgé de 45 ans, dit que les dits sieurs chevaliers de Catelan résident en ladite ville de Saint-Gilles, y vivent très régulièrement et administrent en bon père de famille.

Le revenu général de la commanderie de Sainte-Anne s'élève à :.....	5.752 l.
Les charges s'élèvent à la somme de :.....	<u>5.073 l. 11 s. 8 d.</u>
Reste net aux sieurs chevaliers Catelan :	<u>670 l. 08 s. 4 d.</u>

L'avis de clôture est daté du 27 novembre 1762.

Jean Raybaud

Tome III - Pages 194 et 195.

Déclaration des biens de l'Ordre devant la municipalité de Saint-Gilles

Par les commandeurs ou leurs représentants

« Du 6 septembre 1790, - Déclaration du membre dit les Auriasses, dépendant de la commanderie de Sainte-Anne, situé dans la municipalité de Saint-Gilles.

« Je soussigné ayant pouvoir et charge de M. le chevalier Charles de Pontevès-Maubousquet, administrateur à vie de la commanderie de Sainte-Anne, dépendante du grand prieuré de Saint-Gilles, en vertu des ordres transmis par M. le bailli de Foresta, procureur général de l'Ordre de Malte audit grand prieuré, au nom et de la part de M. le bailli de Virieu, chargé des affaires de la religion près Sa Majesté très chrétienne pendant la vacance de l'ambassade, par lesquels il est enjoint audit chevalier de Pontevès de se conformer à l'article 8 du décret de l'Assemblée nationale du 18 juin dernier.

« Je déclare que les biens immobiliers de l'Ordre appelés les Auriasses avec un moulin à vent affermés ensemble faisant partie de la susdite commanderie dont mondit sieur le chevalier de Pontevès-Maubousquet n'est qu'administrateur, et qui sont situés dans la municipalité de Saint-Gilles, consistent aux contenances cy-après détaillées.

Sçavoir :

En cinquante-quatre salmées terre.

Six salmées luzernes.

Et un moulin à vent.

Revenu annuel

La commanderie de Sainte-Anne est affermée en général par acte reçu par Me Roquelain, notaire de la ville de Saint-Gilles, au sr Granaud, ménager de ladite ville, à la rente sûre et certaine de 22.000 livres, sur laquelle je distrais celle de 6.000 livres tant pour ledit mas des Auriasses que pour le susdit moulin à vent, cy : 6.000 l.

A déduire les charges annuelles dudit membre.

Pour la part dudit membre pour la rente annuelle de 13.400 l. que paye le sr administrateur à l'Ordre comptées sur les 6.000 l. du produit, cy**3.654 l. 14 s.**

Pour celle du membre aux charges que paye la commanderie à l'Ordre: **513 l. 09 s. 10 d.**

Pour celle des réparations, qui se font aux chaussées, ayant pris le dixième des dépenses, fait pendant les dix dernières années, cy.....**172 l. 19 s. 11d.**

Enfin pour celle de l'homme d'affaire concernant ledit membre à raison de 800 l. par an, cy**218 l. 04 s. 02 d.**
4.557 l. 46 s. 23 d.

Laquelle somme de 4.557 l. 46 s. 23 d. déduite de l'évaluation, de la rente cy-dessus se montant à 6.000 l. reste audit sieur chevalier celle de 1.442 l. 53 s. 77 d.

« Je certifie le présent état véritable, l'ayant ce jour'hui remis à la municipalité de Saint-Gilles, le 6 septembre 1790.

Signé : Beuf. » (1).

(1) – Archives municipales de Saint-Gilles, série DD, n°17. Registre des déclarations des bénéficiaires.

-oOo-

Roseline Jéolas

Association d'Histoire, d'Archéologie et de Sauvegarde de Saint-Gilles
Extrait du Rapport des Expositions du mois d'Août 1987 (Daté du 5 août 1987)
« DOMAINES RHODANIENS D'ORIGINE MEDIEVALE »
Pages 16-17-18 (1) et (2)

Terre d'ARGENCE. Le nom du TENEMENT est connu depuis l'an 824, où le 7 novembre, l'évêque d'Arles, Noton, et le Comte Leybulfe échangent des droits et des biens concernant des églises « in pago Arelatense infra agro Argentea » au pays d'Arles au bas de la terre d'Argence. Cette « terre d'Argence » appartient au diocèse d'Arles, et donc l'Archevêque en est le responsable-gestionnaire. Vers 975, Terre d'Argence – au moins une grande partie est inféodée au Comte de Toulouse Guillaume Taillefer. Peut-être a-t-il sollicité cette inféodation, qui lui permet d'unir « matériellement » ses possessions de « Comte de Toulouse, Nîmes et Saint-Gilles », avec les parties de la Provence apportées en dot par sa quatrième épouse Emma de Provence. Terre d'Argence – nous le rappelons pour mémoire – s'étend du Petit Rhône au sud (moins le terroir de Fourques, et le domaine de Barjac qui appartient à l'abbé de Saint-Gilles) au Nord, elle va jusqu'au Gardon vers Comps. A l'Est, sa limite est le Grand Rhône, à l'Ouest, les territoires de Bellegarde, Manduel, Redessan. Autrement dit, ce que nous appelons quelques fois « la Plaine de Beaucaire ». – Pons, fils de Guillaume, en 1037, donne une partie d'Argence à son épouse Majore, en douaire. Et Argence va rester, comme fief inféodé par les évêques ou archevêques d'Arles, dans la « mouvance » des Comtes de Toulouse. Aicard concèdera Argence à Raimond IV. Celui-ci paraît en avoir, de son vivant, disposé en faveur de sa famille. Aussi, en 1105, « restitue-t-il », par son testament, Argence à l'Archevêque d'Arles, et demande-t-il à son fils Bertrand de respecter les clauses de son testament. Cependant, ARGENCE demeure dans la mouvance des Comtes, puisqu'en septembre 1158, Raymond V, petit fils de Raymond IV, vend à Guichard Aimery, prieur de l'Hôpital de Saint-Gilles, 40 muiées de terre, dans les pacages, marais ou « nouvelles cultures » d'Argence, près de Saint-Géniès de Fourques, et touchant le tènement de Guillaume Ibilot. En 1160-1161, le même Raymond V vend 60 muiées de terre en Argence « pâtis, marais et nouvelles cultures », aux Templiers, et Bernard Catalan, procureur de la Maison du Temple de Saint-Gilles représente les Templiers. En août 1178 (ou 1179) un accord est passé entre Raimond de Bollène, archevêque d'Arles et Raymond V, Comte de Toulouse. Par cet accord, Raymond V rend hommage à l'archevêque pour le château de Beaucaire et la terre d'ARGENCE..... Les dîmes seront cependant payées à l'évêque.

Par ces ventes aux Hospitaliers (1158) et aux Templiers (1178 ou 1179) nous avons les débuts des « commanderies » d'Argence. En février 1208, une « délimitation » concerne les possessions hospitalières et les possessions templières. Les Hospitaliers possèdent ce qui est « entre le tènement de Bernard Ibilot, qui est au couchant, et le tènement du Temple, qui est à l'Est. Et ce qui va du Rhône jusqu'au chemin qui va de Beaucaire à la cabane de l'Hôpital »

Il faut penser, lorsque l'on constate la fréquence de ces « délimitations » qui mettent fin à des contestations entre les parties, au sujet des limites de leurs propriétés respectives, que, dans les «pâturages et marais » ces limites sont éminemment « fluctuantes », car le marais est de surface variable, au gré des montées ou des retraits des eaux.

Par la suite, sous la gestion hospitalière, nous aurons : Petit Argence, Grand Argence, et Sainte Anne. Voici quelques indications sur ces domaines.

SAINTE-ANNE D'ARGENCE – en 1 713, toujours au mois de mai, les visiteurs Frère François Joseph Doria et Charles Véran arrivent à la GRAND CABANE, chef lieu de la Commanderie sous le titre de Sainte-Anne, au terroir d'Argence, dépendant de la juridiction de Fourques. Jean Mazer, de Saint-Gilles, en est le fermier.

Cette commanderie comprend : le moulin de Saint-Jean à Saint-Gilles, les terres des Grandes et Petites Auriasses. Les bâtiments sont en bon état. Le puits a un garde-fou de pierre de taille, le tout refait à neuf.

Les terres sont des terres labourables, des herbages, un bois de haute futaie. On y sème 300 setiers de blé, mesure d'Arles. On y nourrit environ 200 bêtes de laine, outre le bétail de culture.

Une roubine passe toute proche des bâtiments pour abreuver les bestiaux, et pour l'arrosage des prés.

Les chaussées le long du Rhône sont en très bon état.

BARJAC appartient à l'abbé : il doit y entretenir un abreuvoir au Rhône, comme nous le verrons pour l'abreuvoir du Versadou.

LES AURIASSES – Deux domaines sont désignés par ce nom : - les « Petites Auriasses » qui dépendent du « moulin de Saint-Jean » Ce sont « six terres séparées par des fossés – elles confrontent du Levant, le chemin ou draille de la Fosse, et du Nord, le chemin du Port –

- Les GRANDES AURIASSES (ce sont elles qui nous occupent) comprennent aussi six terres séparées par des fossés, et confrontant : du Levant, le Rhône. – du Midi, les Terres de Vidalon – du Couchant, le chemin de la Fosse – du Nord, les terres de l'abbé de Saint-Gilles. Pour ces dernières, comprenons la Terre dite « Terre du Port », nom qui est resté à un tènement encore à l'heure actuelle.

Pour cet ensemble, la « recommandation » d'entretien et « d'améliorissement » est : il faut récurer les fossés de ceinture.

Notes :

(1) Nous reproduisons ici l'intégralité du texte de Roseline Jéolas, avec son style propre, ses interprétations, ses erreurs, et parfois même ses fautes de dactylographie. Nous reprenons son chapitre « Terre d'Argence », que nous donnions, là aussi en intégral, dans notre étude séparée sur la commanderie d'ARGENCE. Cette répétition permet de mieux comprendre l'étendue et l'histoire de la « Terre d'Argence », d'autant plus que même chez certains historiens ou archivistes, les confusions d'appellations vont « bon-train ».

(2) Par contre, en ce qui concerne le paragraphe de Mme Jéolas sur le Mas de GRAND ARGENCE, qu'elle donne en page 18 de son étude, cette métairie faisant partie des biens directement affectés au Grand Prieuré, nous le reproduisons lors du chapitre consacré au Grand Prieuré de Saint-Gilles, géré comme une commanderie.

-oOo-

Relevé alphabétique des acquéreurs de biens nationaux
De 1ère origine. (1)
Commanderie de SAINTE-ANNE.

D'après l'ouvrage de M. François Rouvière édité à Nîmes en 1900 par l'imprimerie générale « Aliénation des biens nationaux dans le Gard ».

N° d'ordre	Page	Nom de l'acquéreur	Profession	Lieu Commune	Date de la vente	Prix	Objet de la vente
389	112	BOULARD Hyacinthe-Paul <i>Nota: Le présent article 389 fait partie des commanderies non-indiquées, par F. Rouvière, car Me BOULARD achète 2 maisons ayant appartenu à 2 commanderies différentes. Pour son propre compte, il achète le Grand Mas d'Argence le 29 Vendémiaire de l'an IV. (2)</i>	Notaire en AVIGNON	FOURQUES	17 Fructidor an III	2 700 000 livres	<u>Domaine de Grand' Cabane d'Argence :</u> Bâtiments : 129,5 cannes. Terres : 328 salmées. Luzerne : 18 salmées, 0,5 émines, 7,75 dextres. Près : 67 salmées, 5,5 émines. Pâturages : 50 salmées, 4 émines, 2 dextres. Bois : 20 salmées, 7 dextres. (Il déclare avoir agi pour CLEMENT Pierre, de VALRÉAS dans la Drome)
152	79	AURILLON Jean	Cultivateur à SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	27 Frimaire an III	15 000 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 3^{ème} lot : Terres : 2 salmées, 270 dextres.
440/441	117	BOUTEILLE Alexandre et MASSIP Jean	Boulangier Négociant	Idem	23 Frimaire an III	8 700 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 18^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 231 dextres.
555/556	120	BOYER Claude BONNEFOY Jean POTAVIN Louis	Tous de SAINT-GILLES	Idem	27 Frimaire an III	7 600 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 10^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 177 dextres. (Chacun pour un tiers)
568	121	BRIGNAN Jean	Aubergiste à SAINT-GILLES	Idem	28 Frimaire an III	10 000 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 15^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 223 dextres.
581/582	124	BRUN Jacques et CLAVEL Jacques	Sabotier à Saint-Gilles	Idem	27 Frimaire an III	8 600 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 4^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 175 dextres. (Chacun pour moitié)
583	124	BRUN Jean	Boucher à SAINT-GILLES	Idem	27 Frimaire an III 28 Frimaire an III	13 500 livres 20 000 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 13^{ème} lot : Terres : 2 salmées, 53 dextres. (Pour GRANAUD Jean, cultivateur à Saint-Gilles) 24^{ème} lot : L'ensemble : 2 arpents, 29 perches, 2 toises, 1 pied et 6 pouces, y compris le moulin à vent. (Pour BRIGNON Jean de Saint-Gilles)
916	149	CHRESTIEN André	Cultivateur à SAINT-GILLES	Idem	28 Frimaire an III	13 000 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 23^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 356 dextres.
924	150	CLAVEL Jacques	Sabotier à Saint-Gilles	Idem	28 Frimaire an III	8 200 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 20^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 188 dextres.
990	161	COUMOUL Jean	Agriculteur à SAINT-GILLES	Idem	27 Frimaire an III	121 000 livres 8 850 livres 10 100 livres 13 000 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 1^{er} lot : L'ensemble : 21 salmées, 153 dextres, y compris les bâtiments pour 82 cannes et 4 pans. (Il déclare avoir agi pour BIGOT Pierre, cultivateur à Nîmes) 11^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 280 dextres. (Il agit au même titre) 12^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 317 dextres. (Il agit au même titre) 22^{ème} lot : Terres : 2 salmées. (Il déclare avoir agi pour BIGOT Henri, cultivateur à Nîmes)

1380	214	GAISSAD Moïse	Boulangier à SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	28 Frimaire an III	14 100 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 17^{ème} lot : Terres : 2 salmées, 121 dextres. (Il déclare avoir agi pour ROUGNON Gabriel et GIRARD Louis)
1522	236	HERAUD Adrien	Tonnellier à SAINT-GILLES	Idem	27 Frimaire an III	6 300 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 9^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 96 dextres. (Il déclare avoir agi pour HERAUD Pierre, son frère.)
1525	237	HERAUD Pierre	Cultivateur à SAINT-GILLES	Idem	27 Frimaire an III	7 000 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 8^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 143 dextres (Il déclare avoir agi pour HERAUD Adrien, son frère)
1527	237	HITIER Augustin	Entrepreneur De chemins à SAINT-GILLES	Idem	27 Frimaire an III	7 500 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 7^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 212 dextres.
1708	265	MALAVALE Bernard	Entrepreneur De chemins à SAINT-GILLES	Idem	28 Frimaire an III	8 600 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 21^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 248 dextres. (Il déclare avoir agi pour GAISSAD Moïse, boulanger)
1731	268	MARIGNAN Pierre	Cultivateur à SAINT-GILLES	Idem	27 Frimaire an III	9 000 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 5^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 208 dextres. (Il déclare avoir agi pour MARIGNAN Etienne, son fils)
1732	268	MARIGNAN Pierre Fils aîné	Cultivateur à SAINT-GILLES	Idem	27 Frimaire an III	9 200 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 6^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 152 dextres.
1758	272	MASSIP Jean	Négociant à SAINT-GILLES	Idem	27 Frimaire an III	13 100 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 2^{ème} lot : Terres : 2 salmées, 123 dextres. (Il déclare avoir agi tant pour lui que pour BOUTEILLE Alexandre)
1863	285	MICHEL Laurent	Maréchal ferrant A SAINT-GILLES	Idem	28 Frimaire an III	9 500 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 19^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 265 dextres.
2 008	296	PAILLOUX Joseph	Maçon à SAINT-GILLES	Idem	28 Frimaire an III	12 000 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 16^{ème} lot : Terres : 1 salmée, 334 dextres.
2 665 - 2 666	388 – 389	VILLARET Pierre et HERAUD Adrien	Fabricant d'eau de vie à SAINT-GILLES	Idem	28 Frimaire an III	13 500 livres	<u>Domaine des Auriasses :</u> 14^{ème} lot : Terres : 3 salmées, 24 dextres.

(1) *Les biens de 1ère origine comprenaient : Les biens du clergé ; les biens des religieux fugitifs ; les domaines de la Couronne ; les biens des Citadelles ; les biens des sociétés, ou confréries.*

(2) *Mr François Rouvière classe cet acte dans les « Commanderies non indiquées ». Il est vrai qu'entre le Petit Argence, le Grand Argence, la Grand Cabane d'Argence, le mas Sainte-Anne, et les commanderies de Sainte-Anne et d'Argence, il est difficile de s'y retrouver ; sachant aussi que la commanderie de Sainte-Anne est parfois appelée « Petite-Argence ». La présente étude sert à définir la « Terre d'Argence ».*

-oOo-

BIBLIOGRAPHIE

Etat non limitatif des chapitres relatifs à **La Commanderie de SAINTE-ANNE**

- Histoire du GRAND PRIEURE de SAINT GILLES : par Frère Jean RAYBAUD
(*Manuscrit repris par le Chanoine NICOLAS*)
TOME II - 1905 : page 228 (Les Auriasses).
TOME III- 1906 : pages 10, 26, 54, 55, 194 et 195, plus : 214, 215 et 216, pour la liste des acquéreurs à la révolution. (*Nous en donnons l'intégralité dans un tableau établi, pages 11 et 12 de la présente étude, d'après l'étude de Mr François Rouvière publiée en 1900.*)

- Inventaire - Sommaire des Archives départementales des BOUCHES DU RHONE par Mr. de GRASSET - 1869 - page 44.

- Répertoire de la Série H - Archives départementales des BOUCHES DU RHONE par BARATIER et VILLARD - 1966 - 56 H.
Page IX : Nomenclature de la carte des possessions de l'Ordre de Malte sur le Grand Prieuré de Saint-Gilles.
Pages 1 à 205 : Archives départementale de Marseille : 56 H.
Réf. 7, 174, 225, 4.214.

- Inventaire Sommaire des Archives départementales du GARD série H et complément 1916 - par BLIGNY-BONDURAND.
* H 889 - Folios 93 à 99 - pages 221 et 222.

- Inventaire Sommaire des Archives départementales du GARD – Série E – Notariat de Saint-Gilles : Jean ROBERT - 1490-1516.
* E 927 – page 448 : - Réquisition du moine Jean du Rozier, faite au nom de l'abbé à Trophème Arnaud, d'avoir à donner la dîme des blés de l'Auriasse pour le grand prieur et d'avoir à convoquer le seigneur (abbé) pour dîmer les blés des terres du grand prieur. Arnaud répond « *Quant ha deme, ieù non vous vendaray poinct de deymar quant vous y vendrés, car quant ha deme, ieù non soy poinct per dispeusar des bens de mossenhor lo prior de Sanct Jehan* » (26 juillet 1496).
* E 947 – page 485 : - Arrentement passé par Jean Boniface, vicaire du grand prieur, du tènement d'Auriasse, « la grande et la petite, et los segonaus d'Auriasse », moyennant le 1/3 des grains et fruits (10 novembre 1520).

- ALIENATION des Biens Nationaux par M. François ROUVIERE - 1900
Pages 11 et 12 de la présente étude, nous donnons l'intégralité des actes enregistrés à cette époque, et retransmis par Mr F. Rouvière, en 1900.
* De la page 79, avec la réf. 152, à la page 296, avec la réf. 2008 (Sainte-Anne).
* Pages 388 et 389, avec les réf. 2665 et 2666 (Classées par Mr F. Rouvière, dans les « Commanderies inconnues »).

- Inventaire Sommaire des Archives Municipales de Saint-Gilles par Mlle Marie-Françoise GRIFFEUILLE – 1988 – Conservateur de « La Maison Romane », à Saint-Gilles – (Document inédit, manuscrit de Mlle Griffeuille, dactylographie de Ph. Ritter-Coll. Privée-)

- L'Ordre de MALTE en CAMARGUE, du 17^{ème} au 18^{ème} siècle par Gérard GANGNEUX (Presses Universitaires de Grenoble)

- L'Ordre de MALTE dans la ville d'ARLES, par Mr l'abbé M. CHAILAN. (Chez Laffitte-Reprints -1974). Pages 338.

- CAMARGUE par Denys COLOMB de DAUNANT, Régis et Philippe RITTER, Pierre de CASTELJAU. (Editions « Les Indiennes de Nîmes » -1993) Pages 114 à 121.

- Bulletin du Comité de l'Art Chrétien, par Mr le chanoine NICOLAS. Bulletin N°62 – 1910. Tome IX, pages 411 et 412.

- Domaines Rhodaniens d'origine médiévale, par Mme JÉOLAS et l'Association d'histoire, d'archéologie et de sauvegarde de Saint-Gilles – 1987 – Pages 16, 17 et 18, pour la « Terre d'Argence », puis page 19, pour la commanderie de Sainte-Anne et enfin page 20, pour le membre des Auriasses.

- Introduction au Cartulaire Manuscrit du Temple, par le Marquis d'ALBON – 1930 – page 34 : **ARGENCE** : Guillelmus Turris (1275) et Petrus Jubin (1307) praeceptores « domus de Argentia » fuerunt.

-oOo-

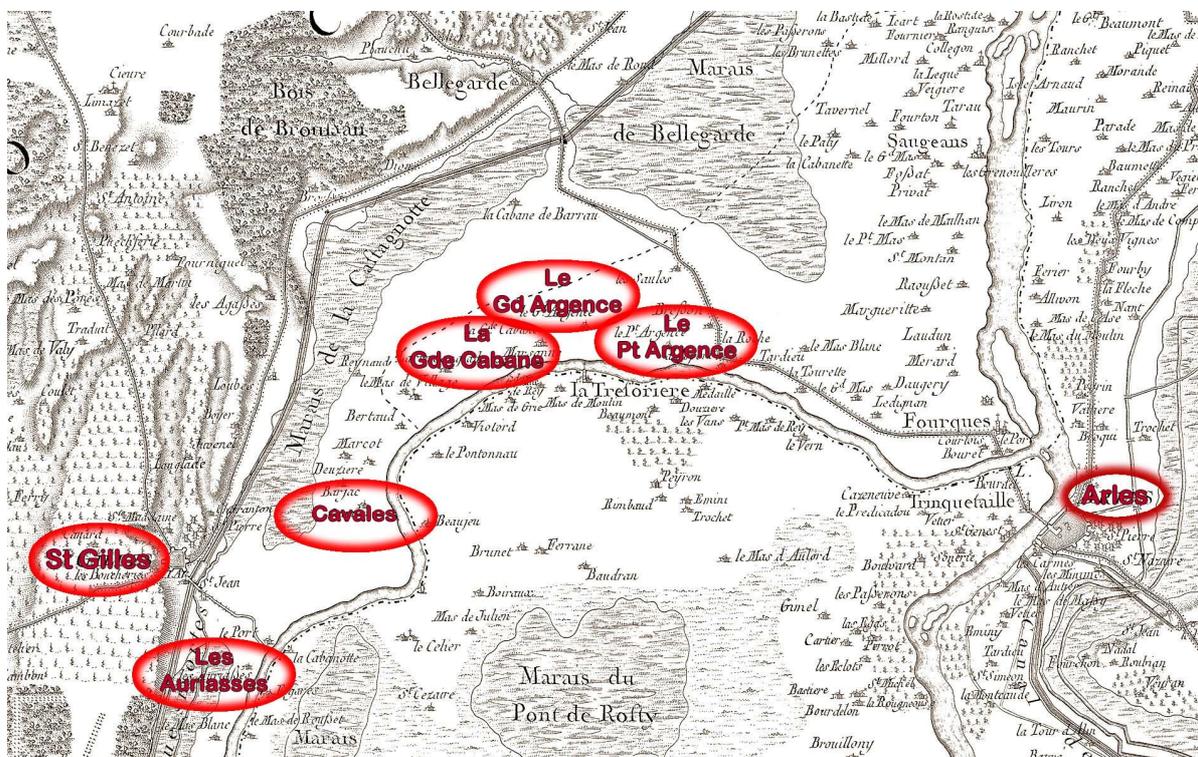
Extrait de la Carte de Cassini : N°92 – Référence 19K. Terre d'Argence : La « Plaine de Beaucaire, côté sud ».

La commanderie d' « Argence », avec le « Petit-Mas d'Argence ».

La commanderie de « Sainte-Anne », avec la « Grand' Cabane » et les « Auriasses ».

La commanderie de « Cavalet ou Cavalès ».

Le Grand-Mas d'Argence, dépendant du « Grand-Prieuré de Saint-Gilles».



-oOo-